

COMMENTAIRES DE LA FCEI RELATIVEMENT À L'ENGAGEMENT #2 DE GAZIFÈRE

**Préparé dans le cadre du dossier
R-3793-2012 Phase 2
de la Régie de l'énergie du Québec**

Par

Antoine Gosselin, économiste

Pour

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Montréal, le 8 novembre 2012

Dans le cadre de l'audience du 31 octobre 2012, la Régie a exprimé sa préoccupation face à la rentabilité globale négative que présente le PGÉE de Gazifère. À la demande de la Régie, Gazifère présente une version modifiée du PGÉE dont la rentabilité est ramenée à zéro. Pour atteindre ce seuil, Gazifère propose de retirer certains programmes dont le TCTR est négatif et de réduire les effectifs dédiés au PGÉE. Toutefois, le choix des programmes retranchés paraît arbitraire. Gazifère indique :

« Pour améliorer la rentabilité globale du PGÉE, Gazifère a choisi de conserver tous les programmes affichant une rentabilité positive de même que certains programmes affichant une rentabilité négative. Au-delà de la valeur économique des programmes, Gazifère a veillé à conserver une offre de programme qui lui permettrait de rejoindre sa clientèle dans les différents secteurs de marché visés par le PGÉE soit: résidentiel, sociocommunautaire, commercial et institutionnel. »¹ (nous soulignons)

Quant à la question de savoir s'il est opportun de retirer des programmes du PGÉE, la FCEI s'en remet au commentaire qu'elle a formulé en plaidoirie.² Les commentaires qui suivent prennent pour acquis que la Régie exigera le retrait de certains programmes.

En plus de paraître arbitraire à certains égards, la FCEI estime que la proposition de Gazifère touche de façon disproportionnée les programmes commerciaux et institutionnels. Dans le cadre des audiences, les témoins de Gazifère ont fait valoir que la rentabilité négative du PGÉE pouvait n'être que passagère et qu'il serait dommage de mettre un terme aujourd'hui à des programmes qui pourraient s'avérer rentables demain si le prix de la molécule devait se raffermir. Gazifère a d'ailleurs présenté une analyse de rentabilité démontrant que plusieurs programmes dont le TCTR est négatif pourraient redevenir rentables advenant une hausse de 0,05\$/m³ ou 0,10\$/m³. Or, la proposition de Gazifère en réponse à l'engagement #2 fait fit de cette analyse de sensibilité.

Le tableau 8 de la pièce B-0081 montre que six programmes résidentiels ont un TCTR négatif, que trois d'entre eux demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,05\$/m³, et que deux d'entre eux demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,10\$/m³.

¹ GI-23, Document 4, p. 1

² A-0025, p.155 et 156.

Du côté des programmes commerciaux et institutionnels, six programmes ont un TCTR négatif, cinq d'entre eux demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,05\$/m³, et deux demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,10\$/m³.

Malgré cela, Gazifère propose de retirer les cinq programmes commerciaux qui demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,05\$/m³ et de conserver l'un des programmes résidentiels qui demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,10\$/m³.

Si la Régie devait demander à Gazifère de retirer certains programmes, la FCEI estime qu'une approche plus objective et équilibrée est souhaitable. Elle propose de retirer les programmes qui demeureraient non-rentables malgré une hausse du prix de fourniture de 0,10\$/m³. La FCEI recommande donc le maintien des programmes commerciaux et institutionnels d'appui aux initiatives (aide à l'implantation), chauffe-eau à efficacité intermédiaire et étude de faisabilité. Elle propose en contrepartie de retirer le programme de récupérateur de chaleur des eaux de douche.

L'impact total de ces modifications serait une hausse du TCTR d'environ 6 000\$ duquel il faut déduire le coût d'évaluation du programme « études de faisabilité » de 5 000\$ qui devrait être réintroduit au budget. Par contre, l'évaluation du programme des récupérateurs d'eau de douche étant prévue en 2014, le retrait du programme amènerait vraisemblablement certaines économies l'an prochain.

Par ailleurs, la FCEI juge légitime la préoccupation de continuité de service de Gazifère lorsqu'elle affirme que « la gestion du PGEÉ par un seul employé risque de compromettre le succès du PGEÉ dans un contexte imprévu (départ, maladie, congé de maternité, etc.). » À cet égard, elle jugerait raisonnable que plus d'un employé soit au fait de la gestion journalière du PGEÉ. Cela n'implique cependant pas que deux employés à temps complet soient requis. La Régie pourrait par exemple octroyer un budget pour 1,5 ETC (voire 1 ETC) tout en exigeant que deux personnes soient suffisamment au fait de la situation du PGEÉ pour assurer la continuité en cas d'imprévu.